

QUELS SONT LES DIFFERENTS MODES DE PAIEMENT ACCEPTES PAR SECURITOO ?

Cette fiche conseil détaille les différents modes de paiement acceptés par Securitoo, et leurs spécificités.

Par Prélèvement Electronique

- Pour régler par prélèvement électronique, il est nécessaire de vous abonner sur notre site www.securitoo.com afin de nous communiquer vos coordonnées bancaires. A l'issu de votre souscription, il vous suffit d'adresser à votre banque l'autorisation de prélèvement dûment remplie sous huit jours.
- Ce mode de paiement vous offre la possibilité de choisir entre trois périodicités de paiement : mensuel, trimestriel, ou annuel.
- Vous n'avez pas de contrainte d'engagement de durée. Vous interrompez les prélèvements quand vous le souhaitez : il vous suffit de nous en avertir au moins deux semaines avant l'échéance de l'abonnement.
- Les prélèvements se font dans la première quinzaine du mois.
- Une facture acquittée vous est envoyée par mail après chaque prélèvement.
- Vous n'avez pas besoin de penser à renouveler à la fin de chaque échéance, et vous restez protégé en permanence !

Par Carte Bleue

- Ce mode de paiement n'est accessible que par téléphone.
- Le paiement par carte bleue doit être renouvelé tous les ans avant l'échéance, pour éviter que l'abonnement ne soit interrompu.
- A cette fin, des relances vous sont transmises avant la date anniversaire de votre abonnement.
- Une facture acquittée vous est envoyée après votre paiement, chaque année.

Par Chèque

- Pour régler par chèque, il est nécessaire de nous faire parvenir votre bon de commande avec la mention « Paiement par chèque », et un chèque du montant correspondant à votre commande.
- Le paiement doit être renouvelé tous les ans avant l'échéance, pour éviter que l'abonnement ne soit interrompu.
- A cette fin, des relances vous sont transmises avant la date d'anniversaire de votre abonnement.
- Une facture acquittée vous est envoyée après votre paiement, chaque année.

Par Mandat Administratif

- Ce mode de paiement est réservé aux collectivités (écoles, municipalités...)
- Pour régler par mandat, il est nécessaire de nous faire parvenir votre bon de commande avec la mention « Paiement par mandat »
- A réception de votre bon de commande, nous vous transmettons une facture à mandater.
- Le paiement doit être renouvelé tous les ans avant l'échéance, pour éviter que l'abonnement ne soit interrompu.
- A cette fin, des relances vous sont transmises avant la date d'anniversaire de votre abonnement.

Par règlement sur la facture de Orange (Internet +)

- Ce mode de paiement est réservé aux abonnés Orange.
- Vous pouvez souscrire uniquement à un abonnement unitaire pour l'Antivirus Firewall Monoposte, le Contrôle Parental monoposte et Securitoo Backup 2Go.
- Le paiement se fait sur votre facture Orange.
- Pour souscrire par ce biais, il vous suffit de vous abonner sur notre site www.securitoo.com et choisir le mode de paiement "Internet +". Vous aurez également besoin de vous identifier sur l'espace abonnés d'Orange afin de valider le paiement sur facture.

Par règlement sur la facture de Nordnet

- Ce mode de paiement est réservé aux abonnés Nordnet.
- Vous pouvez souscrire un ou plusieurs abonnements pour l'Antivirus Firewall Monoposte ou multiposte, ou/et un ou plusieurs abonnements pour le Contrôle Parental ou Pro.
- Le paiement se fait directement chez Nordnet, et est intégré à votre abonnement.
- Pour souscrire par ce biais, il vous suffit de contacter Nordnet, ou de vous rendre dans votre espace abonné Nordnet